

HOUNIE Jean-François

De: Jean-Bernard Lacave <jeanbernardlacave@gmail.com>
Envoyé: lundi 22 septembre 2025 11:22
À: Enquete publique PLUI
Objet: Observation sur le PLUi de Castétis – Projet de local pour le club de canoë-kayak
Pièces jointes: orthez-nautique-ck-plui.pdf

Bonjour Monsieur le Président de la commission d'enquête,

En tant que co-président du club Orthez Nautique Canoë-Kayak, vous trouverez ci-joint une observation importante concernant le PLUi de Castétis.

Elle porte sur le projet de construction d'un local destiné à notre club, comprenant des vestiaires, sanitaires, toilettes ainsi qu'un espace de stockage conforme aux normes.

Je vous remercie par avance de l'attention portée à ce dossier.

Bien cordialement,
Co-Président d'Orthez Nautique Canoë-Kayak
Jean-Bernard Lacave

Monsieur le Président de la commission d'enquête
Projet de PLUi
Communauté de communes de Lacq-Orthez
Rond-point des Chênes BP 73
64150 Mourenx

Objet : Demande de modification de l'emprise au sol – STECAL n°5 La Campagne

Monsieur le Président,

Dans le cadre du PLUi, nous sollicitons une modification de l'emprise au sol du STECAL n°5 La Campagne afin de permettre la construction d'un bâtiment destiné à l'activité nautique de canoë-kayak, au service de l'intérêt public et du développement du sport.

Le projet prévoit :

- 80 m² au rez-de-chaussée pour des vestiaires et sanitaires conformes aux normes réglementaires (minimum 80 m²) ;
- 80 m² à l'étage pour une salle de réunions et d'accueil ;
- 120 m² de hangars pour le stockage du matériel nécessaire à la pratique et à la sécurité des activités. Le stockage sur place est indispensable pour assurer l'organisation et le bon fonctionnement de l'association.

Une emprise au sol d'au moins 200 m² est donc indispensable. Une surface limitée à 80 m² ne permettrait ni un stockage adéquat, ni un accueil conforme aux normes sportives et de sécurité, ce qui freinerait le développement de l'association et limiterait sa capacité à accueillir le public et les licenciés dans de bonnes conditions.

La réalisation de ce projet contribuera directement à la promotion des activités physiques et sportives, au développement du sport sur le territoire, et à la mise en œuvre d'actions éducatives et associatives pour l'ensemble de la population.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte cette demande afin de garantir des locaux adaptés au service de l'intérêt public et du développement du sport.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Co-président du club Orthez Nautique Canoë Kayak
M. Lacave Jean-Bernard

le 22/09/2025

 J. LACAVE

